



BARÈME DES HONORAIRES D'AGENCE



Secteur :
Bassin Chambérien



Type de mandat :
Tous types de mandats



Honoraires TTC
(TVA au taux en vigueur)



TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

VENTE DE BIENS D'HABITATION

Prix de vente (honoraires inclus)	Honoraires TTC
Jusqu'à 140 000 €	Forfait de 7 000 €
De 140 001 € à 350 000 €	5 %
De 350 001 € à 450 000 €	4,5 %
À partir de 450 001 €	4 %

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- En cas d'inter-cabinet, les honoraires ne pourront excéder ceux prévus au présent barème ainsi que ceux stipulés au mandat de vente et/ou de recherche signé par le mandant.
- Les honoraires indiqués peuvent varier dans des limites proches des valeurs exprimées ci-dessus.
- Pour les locaux commerciaux et bureaux : 10 % TTC du prix de vente.
- Pour les garages : forfait fixe de 2 000 € TTC.



AVIS DE VALEUR

Un avis de valeur réalisé hors projet de mise en vente est facturé :

150 € TTC

Cette somme sera remboursée ou offerte en cas de signature d'un mandat de vente dans les 12 mois suivant la réalisation de l'estimation du bien concerné.



MANDAT DE RECHERCHE

Honoraires forfaitaires

5 000 € TTC



HONORAIRES DE LOCATION

Conformément à la réglementation en vigueur.



FRAIS D'ENTREMISE

À la charge du bailleur et du locataire

200,00 € TTC



À LA CHARGE DU LOCATAIRE

Prestation	Montant TTC
Honoraires de location	
• Zone non tendue :	8,00 € / m ²
• Zone tendue :	10,00 € / m ²

* Honoraires calculés sur la base d'une répartition à 50 % entre le bailleur et le locataire.



À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

Prestation	Montant TTC
Honoraires de location	
• Zone non tendue :	8,00 € / m ²
• Zone tendue :	10,00 € / m ²

* Honoraires calculés sur la base d'une répartition à 50 % entre le bailleur et le locataire.



HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Conformément à la réglementation en vigueur.



GESTION COURANTE

- Taux d'honoraire de base pour les baux soumis à la loi du 6 juillet 1989 **8,40 % TTC**
- Package honoraire de base + GLI **10,00 % TTC**
- Reprise de gestion en cours de bail **200,00 € TTC**



ÉTATS DES LIEUX

- États des lieux entrants / sortants réparti à 50/50 entre le propriétaire et le locataire **6,00 € / m²**
- Rendez-vous d'état des lieux non respectés **15,00 € TTC**



SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DES TRAVAUX

- Montant des travaux > 2500€ HT pris sur la facture totale **2,40 % TTC**
- Réception des travaux **60,00 € / h TTC**
- Rendez-vous avec les fournisseurs (EDF, GDF, Régie Eau d'Azur...) **60,00 € / h TTC**
- Constitution Dossiers ANAH **120,00 € TTC**



GESTION DES SINISTRES / LITIGES

- Suivi et déclaration (dégâts des eaux, incendie...) **60,00 € / h TTC**
À charge propriétaire ou locataire à définir selon l'origine
- Rendez-vous expertise **120,00 € / h TTC**
À charge propriétaire ou locataire à définir selon l'origine



DIAGNOSTIC TECHNIQUE

- Suivi des diagnostics externalisés Selon barème en vigueur avec la société choisie **20,00 € TTC**
à charge propriétaire
- ERP **20,00 € TTC**
à charge propriétaire



AUTRES PRESTATIONS

- Vacation horaire (représentation à l'AG...) **60 € / h TTC**
à charge propriétaire
- Clôture / Transfert dossier **150,00 € TTC**
à charge propriétaire
- Délivrance congé locataire pour reprise ou vente du bien **120,00 € TTC**
à charge propriétaire
- Réception appartements neufs **240,00 € TTC**
à charge propriétaire
- Établissement des documents type FSL, CAF **6,00 € TTC**
à charge locataire



Tous les honoraires sont exprimés TTC selon le taux de TVA en vigueur. La TVA est récupérable dans le cadre du droit de déduction fiscale.

ENTREZ L'ESPRIT TRANQUILLE !